



Digne-les-Bains, le 4 février 2014

**MISE A JOUR DU FICHER D'INFORMATION  
DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DU DEPARTEMENT  
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

L'arrêté préfectoral 2013-2370 du 21 novembre 2013 fixe l'obligation d'Information des Acquéreurs ou Locataires (IAL) de biens immobiliers sur les risques naturels miniers et technologiques majeurs qui s'applique dans les 200 communes du département des Alpes-de-Haute-Provence.

Ainsi, chaque commune du département dispose d'un arrêté préfectoral individuel définissant l'information sur les risques naturels miniers et technologiques de son territoire.

Cette information est consultable en préfecture, sous-préfectures, dans toutes les mairies du département ainsi que sur le site internet de la préfecture :

« <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> », rubrique IAL.